



## Ville de Figeac

# Réunions de quartiers 2024 / 2025 : informations et perspectives

*Avec les élus délégués de la Ville de Figeac qui ont participé, je tiens à remercier l'ensemble des habitants qui ont pris part aux réunions de quartier organisées entre décembre 2024 et mars 2025. Les 5 rencontres ont mobilisé plus de 750 personnes, signe d'un attachement profond à la commune et d'une volonté sincère de dialogue.*

*Ces réunions vous ont permis d'exprimer vos attentes et vos idées. Elles nous ont offert l'occasion d'échanger librement sur de nombreuses thématiques du quotidien : circulation, sécurité, voirie, cadre de vie, propreté, stationnement, services publics et d'entendre vos préoccupations. Elles nous ont également permis de partager avec transparence les réalités techniques, financières, réglementaires et parfois humaines qui encadrent l'action municipale et ses limites.*

*L'ensemble des réunions étant passé, nous sommes en train d'analyser une à une toutes les propositions formulées. Elles seront hiérarchisées et phasées selon leur urgence et leur faisabilité, à court, moyen et long terme.*

*D'ici quelques mois, nous pourrons faire un retour précis sur ce qui a pu être mis en œuvre, sur ce qui pourra l'être à moyen terme et sur les pistes écartées, en raison de contraintes structurelles, techniques ou réglementaires.*

*L'objectif de cette démarche est simple : travailler ensemble, avec méthode et sincérité, pour continuer à faire de Figeac une ville agréable, dynamique et solidaire.*

*Dans l'attente, je vous prie de trouver ci-dessous les premiers éléments présentés lors de ces réunions.*

**André Mellinger**  
**Maire de Figeac**

---

### **Voirie**

**Vous avez été nombreux à évoquer la dégradation de certaines parties de la voirie communale.**

La Communauté de communes du Grand-Figeac, à qui la compétence voirie a été transférée en 2014, doit **entretenir pour Figeac 129 km de voirie (dont 80km de voie rurale et 49km de voie urbaine). Entre 2014 et 2025, l'inflation a multiplié par 2 le coût du kilomètre de voirie limitant le volume de travaux annuel qui représente une enveloppe d'environ 596 000 € d'investissement par an (chaussée, trottoirs, éclairage compris).**

Il en est de même pour les 90 km de trottoirs que compte la Ville. La réfection d'un kilomètre représente un coût compris aujourd'hui entre 30 000 et 100 000 euros, en fonction de la largeur et du type de revêtement choisi. Ces travaux font donc l'objet d'un plan d'intervention pluriannuel au sein des Services techniques du Grand-Figeac, qui définit les axes à traiter en priorité. Les demandes collectées lors de

chaque réunion de quartier sont analysées au regard de ce plan pluriannuel ce qui nous permettra, le cas échéant, de revoir la priorisation des interventions.

---

### **Éclairage public**

**Vous avez globalement salué les économies réalisées avec l'extinction de l'éclairage public mais vous demandez des adaptations.**

**La décision de réduire l'éclairage public a été prise pour limiter la hausse des dépenses énergétiques, la facture annuelle de la Ville étant de 300 000 euros. Pour éviter un doublement de ce montant dû à l'inflation, la Ville a fait le choix de réduire de 50 % l'éclairage, permettant ainsi d'économiser 150 000 euros. Maintenant que les coûts de l'énergie diminuent légèrement, les élus vont pouvoir se réinterroger sur les adaptations à réaliser. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que chaque fois que l'on rallonge l'éclairage d'une heure, la facture augmente.**

Tous les réverbères de la commune sont actuellement reliés en réseau, ce qui empêche la mise en place d'une gestion individualisée de l'éclairage, notamment par détection de présence ou extinction ciblée. Changer un point lumineux coûte environ 300 euros, et la commune en compte 2 900. 1600 points lumineux ont déjà été changés récemment. La Ville et la Communauté de communes du Grand-Figeac, compétente en matière d'éclairage public, ont déjà évoqué la possibilité d'équiper certains candélabres de détecteurs de présence. Encouragées par vos retours, cette piste mérite d'être approfondie, avec une étude chiffrée et une définition précise des modalités de mise en œuvre.

L'éclairage solaire est souvent évoqué comme une alternative durable mais son efficacité reste relative. Ce dispositif coûte très cher et ses performances dépendent fortement des conditions météo – notamment en hiver, période où l'éclairage est le plus nécessaire. L'autonomie actuelle des batteries reste insuffisante et ces équipements demandent une maintenance régulière. Plusieurs communes ayant tenté l'expérience en sont revenues. Néanmoins, ils peuvent présenter un intérêt dans les zones sans raccordement électrique, où tirer une ligne coûterait plus cher. C'est pourquoi, la Ville va étudier la faisabilité et l'opportunité d'une telle mise en place sur certains secteurs avec la Communauté de communes.

---

### **Vitesse excessive**

**Vous avez unanimement constaté la vitesse excessive de certains véhicules et demandé de la régulation.**

Les **radars pédagogiques** sont des outils utiles pour mesurer les flux de circulation : ils permettent de connaître le nombre de véhicules, les plages horaires de passage et les vitesses pratiquées. On constate en général qu'un véhicule sur cent dépasse la vitesse autorisée, avec des dérives principalement observées la nuit. Toutefois, ces radars ne suffisent pas à eux seuls à faire ralentir.

Plusieurs types d'aménagements ralentisseurs existent : les **coussins berlinois** (environ 6 000 €) sont adaptés aux véhicules légers mais peu efficaces face aux SUV ou aux poids lourds ; les **plateaux**

**surélevés**, plus coûteux (jusqu'à 10 000 €), sont plus efficaces, mais génèrent du bruit, ce qui peut déranger les riverains. Quant aux **dos d'âne**, bien que particulièrement efficaces, leur installation est aujourd'hui encadrée strictement : une association spécialisée veille à leur conformité aux nouvelles normes, et plusieurs collectivités ont été contraintes de les retirer suite à des décisions de justice.

Autre dispositif envisageable : le « **feu vert-récompense** ». Figeac en comptait un seul, rue Fontanges à la sortie de la Maison de la Formation. Il a été débranché récemment pour être remplacé par deux stops en fin de voie afin de sécuriser cette portion accidentogène. Grâce aux réunions de quartier, une réflexion quant à son installation ailleurs dans la ville pourra être menée. Comme pour les autres dispositifs, les feux vert-récompense demandent un entretien régulier, notamment pour garantir l'exactitude des capteurs et éviter les contestations liées à leur fonctionnement.

Concernant les **deux stops rue Fontanges** : cette décision a été motivée par **plusieurs accidents** survenus à cet endroit. **Des mesures similaires existent ailleurs** comme à Grèzes où l'on compte quatre stops. L'un des deux stops a été installé **spécifiquement pour faire ralentir les automobilistes** tentés d'accélérer au niveau de l'école Louis Barrié, un secteur particulièrement sensible. Dans ce cas de figure, **la priorité à droite reste applicable même en présence de deux stops**, conformément au Code de la route.

Enfin, **l'expérience montre que plus une route est large, plus les véhicules ont tendance à accélérer.**

La Ville a équipé la Police municipale d'un **radar portatif**, qui sera opérationnel dès que le recrutement en cours des deux nouveaux agents sera finalisé. Cette mesure vient renforcer le partenariat avec la gendarmerie, dans le cadre de la convention signée en février 2025, afin d'intensifier les contrôles et garantir la tranquillité publique.

---

## Tranquillité publique

**Vous nous avez également fait remonter un certain nombre de nuisances lié à des incivilités récurrentes.**

La réorganisation de la Police municipale (répartition des effectifs, des plages horaires et des missions de chacun) est actuellement à l'étude pour permettre de répondre au mieux aux besoins de la commune et de ses habitants en termes de sécurité et de tranquillité publiques.

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche sociale et solidaire, la commune accompagne les plus démunis pour les aider à s'en sortir. Toutefois, elle est également consciente des **problématiques liées à certains comportements sur la voie publique, notamment ceux de personnes en situation de grande précarité adoptant des attitudes inappropriées voire violentes, en particulier sous l'effet de l'alcool.** C'est pourquoi, nous vous encourageons à signaler tout trouble à l'ordre public à la gendarmerie ou à la Police municipale pour que les agents puissent intervenir. Les élus ont également demandé à ces forces de sécurité de **renforcer leurs patrouilles dans le centre-ville, tout au long de l'année, en journée mais aussi en soirée.** Les horaires des agents de la Police municipale seront adaptés en ce sens.

Les élus ont également entendu les réclamations concernant les nuisances liées aux bars et restaurants. Un rappel de la réglementation (nuisances sonores, chevalets, emprise publique, etc.) est régulièrement fait par la Municipalité auprès des établissements jouant avec les limites (courrier ou rendez-vous en mairie avec le Maire). Par ailleurs, nous sollicitons dès que possible les personnes qualifiées (Agence régionale de Santé (ARS) pour la mesure du bruit, gendarmerie et police municipale pour constater l'infraction, etc.).

---

## **Propreté et déchets**

**Vous êtes intervenus à plusieurs reprises sur la propreté urbaine et les enjeux liés aux déchets.**

**Déjections canines, poubelles débordantes ou déchets jetés au sol : une ville propre dépend avant tout du comportement de chacun et certains constats résultent avant tout d'un manque de civisme de la part de nos concitoyens.**

Concernant les déjections canines, une campagne de sensibilisation visant à inciter les propriétaires de chiens à ramasser après leur animal a été menée en 2022 et continue d'être régulièrement rappelée. La Ville leur met également à disposition des distributeurs de poches. **Dès que la Police municipale sera au complet, des contrôles seront renforcés pour constater les infractions et verbaliser ces comportements, ce qui peut être complexe, notamment lorsque les chiens errent seuls.**

Pour les déchets et les poubelles, chacun doit adopter un comportement responsable. **Si une poubelle est pleine, il est toujours possible de conserver son déchet jusqu'à en trouver une autre. De nombreuses poubelles sont réparties en ville, et une carte interactive disponible sur le site de la mairie permet de les localiser facilement ([www.ville-figeac.fr/dechets-et-recyclerie](http://www.ville-figeac.fr/dechets-et-recyclerie)).**

La rue de la République est ciblée depuis un certain temps comme un point noir de notre centre-ville. C'est pourquoi, des échanges réguliers sont faits avec les services de la Ville (Propreté), du Grand-Figeac (collecte des déchets) et les commerçants pour venir à bout de cette problématique, de manière collective et concertée.

Comme beaucoup d'autres villes, Figeac doit faire face à une **présence excessive de pigeons en ville** qui pose des défis en matière de propreté, de salubrité et de préservation du patrimoine. Consciente de ces enjeux, **la Ville teste depuis plusieurs années divers dispositifs pour limiter et réguler leur nombre. Une nouvelle méthode est expérimentée depuis le printemps** et elle sera renouvelée plusieurs fois dans l'année. Les propriétaires d'immeubles où nichent certains volatiles seront également sollicités et accompagnés afin de permettre des interventions adaptées sur le domaine privé.

---

## **Mobilités douces et collectives (cyclistes, piétons et bus)**

**Vous avez largement plébiscité le réseau de transport public gratuit et l'amélioration des infrastructures de mobilités douces mais demandé également une extension de ces services.**

Encourager les mobilités douces est une priorité pour la municipalité, avec des objectifs clairs : apaiser la circulation, améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et promouvoir l'activité physique bénéfique à la santé.

Dans cette optique, la Ville a mis en place **plusieurs actions concrètes : création de pistes cyclables et réfection des trottoirs sur les axes définis comme prioritaires dans un premier temps, installation d'arceaux et de box à vélos, limitation de la vitesse en centre-ville (zones 20 et 30 km/h), développement de la piétonnisation, projets de passerelles piétonnes, etc.** Ces aménagements sont réalisés de manière progressive, en partenariat avec la Communauté de communes, dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Comme demandé, la réglementation en vigueur autorisant les cyclistes à rouler à contre-sens dans les rues à 20 km/h sera rappelée dans les supports de communication de la ville.

Figeac est la seule ville de cette taille à proposer 12 lignes régulières de bus gratuit, empruntées par 300 000 usagers par an, avec seulement 4 bus en circulation. Chaque bus parcourt plus de 200 km par jour, enchaînant plusieurs lignes, ce qui permet de limiter les coûts d'investissement et d'exploitation. Les véhicules sont géolocalisés et les flux de passagers suivis en temps réel grâce à des capteurs, offrant une vision précise des usages.

L'objectif est d'optimiser chaque trajet. C'est pourquoi les lignes sont ajustées selon les besoins, comme avec la mise en place récente d'une navette desservant les parkings périphériques et le centre-ville le samedi matin.

Toute évolution du réseau (nouveaux arrêts, augmentation de fréquence...) impliquerait l'achat d'un cinquième bus, pour un coût de 200 000 € et une hausse de 20 % du coût global du service – une contrainte budgétaire non négligeable. Néanmoins, chaque réclamation et demande portée lors de ces réunions de quartier sera étudiée.

---

## Fiscalité

### **Vous avez abordé sans tabou la fiscalité.**

La fiscalité locale est assise sur les valeurs locatives cadastrales (= 50% niveau de loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée). Elle est calculée forfaitairement selon divers critères (confort, situation géographique...) à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties et de 1961 pour les propriétés non bâties. **Cette valeur locative 70 est potentiellement modifiée :**

- **par des coefficients forfaitaires indexés sur l'inflation et réévalués chaque année par le Parlement via la Loi de Finances**
- **en fonction des travaux réalisés dans l'habitation pour agrandir la surface habitable ou améliorer le confort du logement (construction garage, piscine, véranda...). La hausse est visible sur la feuille d'impôt de l'année N+1 voire N+2.**

La collectivité n'a aucun pouvoir de décision sur la valeur locative – déterminée par les services fiscaux - qui sert de base au calcul de la taxe foncière.

### **Différents taux s'appliquent sur cette base :**

- Le taux communal déterminé par la commune
- Le taux intercommunal déterminé par la communauté de communes
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) déterminée par la communauté de communes qui a la compétence « Collecte des ordures ménagères ».
- Des frais de gestion prélevés par l'Etat

**Depuis quelques années, la TEOM connaît une forte hausse, notamment à cause de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) perçue par l'Etat qui est en augmentation constante, et que le Grand-Figeac doit désormais payer en fonction du volume d'ordures produites sur le territoire.**

**Pour ces raisons, et malgré la stabilité des taux communaux que la Municipalité a décidé de figer depuis 14 ans, la taxe foncière des Figeacois-es ne cesse d'augmenter.**

Pour contenir l'augmentation inexorable du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la collectivité envisage deux types d'action : la réorganisation du système de collecte et la mise à disposition de solutions de compostage individuel et collectif destinées au tri des biodéchets devenu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

---

### **Cadre de vie**

**Vous avez régulièrement manifesté votre attachement à la qualité de notre cadre vie et vos besoins en espaces publics et équipements de loisirs.**

Ces dernières années, la Ville a fait de la rénovation des aires de jeux existantes une priorité, afin de moderniser les équipements vieillissants. Après la création d'une aire de jeux dans les Jardins de l'Hôpital et à la Curie, plusieurs espaces ont bénéficié de travaux : le city stade de Montviguier en 2023 et le parcours sportif de Londieu (début 2025). Concernant les Pratges, le nouveau skatepark est accessible depuis quelques semaines tandis que l'aire de jeux rénovée devrait l'être dans le courant des vacances d'avril.

La Ville ne perd toutefois pas de vue les demandes des familles. C'est pourquoi elle a engagé, il y a quelques mois, une réflexion pour envisager, à court et moyen terme, le développement de nouveaux espaces de jeux sur l'ensemble de la commune. Toutefois, les coûts de fonctionnement et d'investissement ne sont pas négligeables pour ce type de projet.

---

### **Commerces et services**

**Vous avez exprimé votre attachement aux commerces de proximité et au marché du samedi matin.**

Les élus travaillent en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de la Ville pour améliorer l'ensemble des points cités lors de ces réunions de quartier. Plus précisément avec l'association Figeac Cœur de Vie

pour l'attractivité du centre-ville ou encore le Grand-Figeac, l'Agence régionale de Santé (ARS) et le Centre hospitalier pour développer l'offre médicale.

Concernant la piétonnisation du centre-ville, plébiscitée durant cette réunion, les élus ont décidé d'expérimenter l'extension de ce dispositif aux vacances d'avril 2025.

Concernant le marché du samedi, la commune travaille avec les membres de la commission Foires et Marchés pour une répartition différenciée entre la période estivale et hivernale. Elle travaille également avec l'association Figeac Cœur de vie qu'elle subventionne chaque année à hauteur de 30 000 € pour faire vivre et animer le centre-ville tout au long de l'année.

Concernant les nuisances sonores liées aux bars et restaurants, les élus s'engagent à veiller au respect des règles, afin de trouver le point d'équilibre pour un centre-ville vivant et dynamique, sans compromettre la tranquillité de ses habitants.

---

## Accessibilité

**Vous avez attiré notre attention sur les enjeux liés à la sensibilité.**

L'accessibilité est un enjeu majeur pour les collectivités. Pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap, elles doivent se conformer à la réglementation et mener des travaux de mise aux normes sur la voirie et les espaces publics. Etat des lieux et programmes de travaux sont réunis dans un document appelé le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). A Figeac, la Ville le partage avec la Communauté de communes du Grand-Figeac, compétente en matière de voirie. Il a été élaboré en 2010, puis régulièrement mis à jour en 2013, en 2018 et dernièrement en juin 2024. Ces mises à jour permettent d'identifier les points où des progrès restent à faire. La hauteur des panneaux de signalisation et tous les équipements non-adaptés présents sur la voirie y sont recensés et amèneront une action de la part des services.

**Concernant les pavés de la Place Carnot. Pour mémoire, avant les travaux, le parvis de la halle et les commerces alentours étaient inaccessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).** Grâce à la suppression des trottoirs et à la mise à niveau complète du sol, l'ensemble des commerces ainsi que la halle sont désormais accessibles, permettant de traverser la place dans toutes les directions et sans rupture de niveau.

La pierre calcaire, extraite en Lozère, a été choisie pour ses caractéristiques :

- techniques (résistance à la compression, à l'abrasion et au gel), adaptées aux contraintes de la place (circulation véhicules, marché hebdomadaire, manifestations diverses),
- environnementales (proximité du site d'extraction)
- et esthétiques (harmonie avec les façades historiques), conformément aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

**La pierre est fendue et non sciée ce qui explique sa finition éclatée et irrégulière. Nous entendons et comprenons que cela peut gêner certaines personnes. Ce choix est le fruit d'un compromis entre esthétique, qualité du matériau, exigence technique et patrimoniale. Ce type de pavage a été par**

**ailleurs préféré aux pavés lisses pour éviter les risques de glissade, constatés dans d'autres villes ayant opté pour des surfaces trop lisses.**

Pour renforcer l'accessibilité, un fil d'eau périphérique plus lisse a été réalisé pour faciliter les déplacements des PMR autour du carreau central.

A chaque étape de l'opération, APF France Handicap (anciennement Association des Paralysés de France) a été associée. Des représentants ont participé à plusieurs reprises à des réunions de chantier, avec tests et adaptations.